

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2017, le taux de marge est de 26,6 % sur l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 19,1 % et 33,5 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (65,4 %) (*figure 1*).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 29,3 % et un **taux d'investissement** de 20,0 %, a une rentabilité économique de seulement 6,6 %. *Contrairement*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 19,2 % et 10,1 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,6 % contre 7,6 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (3 points), les services aux particuliers (3 points) et la construction (2 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges

de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel (*figure 2*).

En 2017, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses progresse peu (+ 0,4 point). La croissance de la valeur ajoutée au coût des facteurs (+ 3,6 %) fait un peu plus que compenser la hausse des frais de personnel (+ 3,1 %). La masse salariale augmente plus vite que les cotisations sociales (+ 3,5 % contre + 2,2 %), sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), renforcé en 2017 (hausse du taux du CICE de 6 % à 7 %), et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge des entreprises employeuses augmente cependant dans trois secteurs : l'hébergement-restauration (+ 1,5 point), les transports et entreposage (+ 1,9 point) et la construction (+ 2,4 points). Dans ces trois secteurs, les cotisations sociales ont progressé moins vite que la masse salariale et le dynamisme de leur valeur ajoutée a nettement compensé la progression de leurs frais de personnel.

En 2017, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente celle que soit la taille de l'entreprise. Les hausses les plus marquées concernent les **grandes entreprises** (GE) et les **microentreprises** (MIC) (+ 1,4 point et + 0,9 point respectivement) (*figure 3*). Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 15,4 % et 23,5 %. Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 28 et 36 points sauf dans les activités immobilières, où il dépasse les 40 points (48 points) (*figure 4*). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux de marge, entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, grande entreprise** (GE), **microentreprise** (MIC), **quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

Taux de marge 2.2

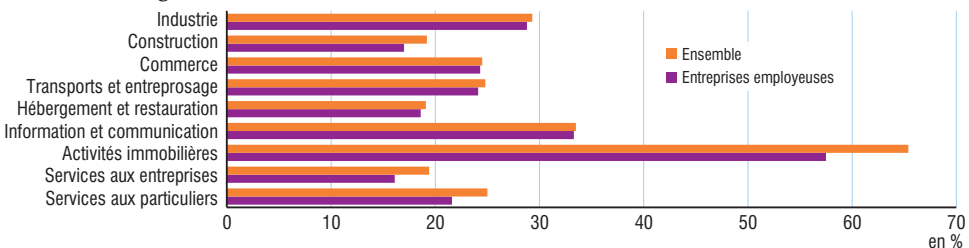
1. Taux de marge en 2017

en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	285,1	201,7	83,5	29,3
<i>dont industrie manufacturière</i>	238,4	174,5	63,9	26,8
Construction	91,4	73,8	17,5	19,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	180,6	136,3	44,3	24,5
Transports et entreposage	86,3	64,9	21,4	24,8
Hébergement et restauration	40,7	32,9	7,8	19,1
Information et communication	89,1	59,3	29,8	33,5
Activités immobilières	34,8	12,0	22,7	65,4
Autres services principalement marchands	186,8	149,5	37,3	20,0
Ensemble	994,8	730,5	264,4	26,6

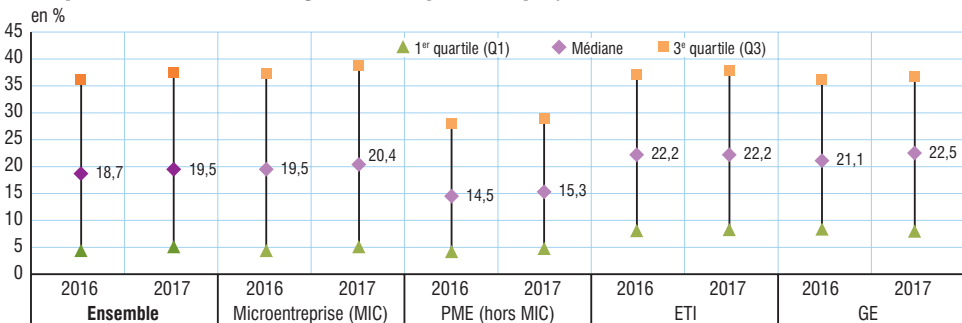
Champ : France, entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane.

2. Taux de marge en 2017 selon le secteur d'activité



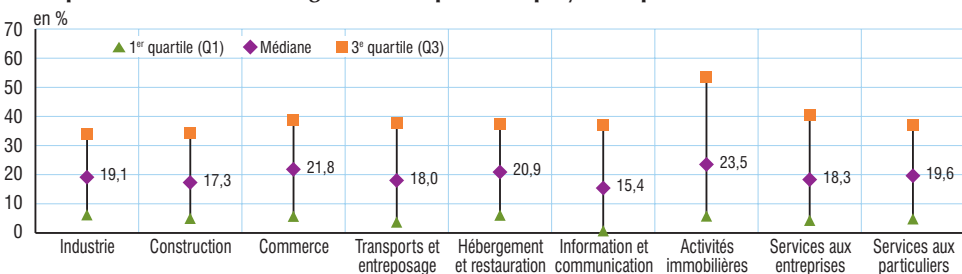
Champ : France, entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Dispersion du taux de marge des entreprises employées en 2016 et 2017 selon leur taille



Note : le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs positive. Champ : France, entreprises employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employées par secteur en 2017



Note : le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs positive. Champ : France, entreprises employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane (données individuelles).